



Total
Mars 2021

Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total
Ecosolutions » au produit « SUPERETHANOL E85 »

EY & Associés



Total

Mars 2021

Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » au produit « SUPERETHANOL E85 »

A la suite de la demande qui nous a été faite, nous avons effectué des travaux visant à exprimer l'assurance raisonnable que le produit « SUPERETHANOL E85 », dont la description figure sur le site www.total.com¹ et dans la fiche externe en date du 17 mars 2021, a obtenu le label « Total Ecosolutions » conformément au référentiel « Total Ecosolutions » version 7 du 11 janvier 2021 (ci-après dénommé « le Référentiel ») ; ce Référentiel, téléchargeable sur le site www.total.com¹, a été établi sur la base des normes ISO 14020 et ISO 14021 et a fait l'objet d'une revue externe préliminaire qui a donné lieu à l'établissement d'un rapport indépendant sur sa conception, rapport également consultable sur www.total.com¹.

Nos travaux ont été menés conformément au standard international ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) de l'IFAC (International Federation of Accountants). Il appartient à la société Total de mettre régulièrement à jour le Référentiel, d'en assurer la mise à disposition auprès des utilisateurs internes et des tiers, et d'appliquer le Référentiel. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une opinion sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » au produit « SUPERETHANOL E85 ».

Nature et étendue des travaux

Pour exprimer notre opinion, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons apprécié la cohérence, la précision, la clarté, l'objectivité, le caractère exhaustif et la pertinence du Référentiel et des éléments du dossier-type d'attribution de label des produits et services « Total Ecosolutions ».
- Nous avons conduit des entretiens avec les personnes en charge de l'élaboration du dossier d'attribution du label, analysé la documentation disponible visant à justifier les méthodes d'évaluation de l'impact global sur l'environnement et de la comparaison avec le service de référence. Nous avons également examiné les comptes rendus et validations du comité de labellisation et du comité de direction « Total Ecosolutions » afin d'identifier les éventuels risques d'écart par rapport au processus d'attribution de label défini dans le Référentiel. Cependant, le périmètre des travaux n'inclut pas la vérification des données sources utilisées pour les calculs.

¹ Adresse exacte : www.ecosolutions.total.com

Ces travaux ont été réalisés par nos équipes spécialisées en matière d'environnement et de développement durable.

Informations ou explications

- Le Référentiel vise à définir les règles d'attribution du label « Total Ecosolutions », l'organisation et les responsabilités, les modalités d'évaluation du niveau de performance environnementale, de vérification de la conformité au Référentiel, de communication interne et externe ainsi que les règles de gestion de la documentation, conformément aux exigences des normes ISO 14020 et ISO 14021.
- Le produit « SUPERETHANOL E85 » est un mélange de bioéthanol conforme à la norme EN 15376 et d'essence d'origine fossile sans plomb (SP95) conforme à la norme EN228. Ce SUPERETHANOL E85 est constitué, pour la catégorie hiver, de 65 à 75 % d'éthanol et de 25 à 35 % de SP95 ; pour la catégorie intersaison de 70 à 80 % d'éthanol et de 20 à 30 % de SP95 ; et pour la catégorie été de 75 à 85 % d'éthanol et de 15 à 25 % de SP95.
- L'évaluation de la performance environnementale et sanitaire du produit « SUPERETHANOL E85 » est réalisée par comparaison, pour un service rendu équivalent, avec le SP95-E10, essence composée à 90 % d'essence fossile et de 10 % d'éthanol.
- L'évaluation de la performance environnementale du produit « SUPERETHANOL E85 » a été réalisée sur la base d'une analyse de cycle de vie, du puits à la roue (well to wheel), pour quantifier la réduction d'émissions de gaz à effet de serre ; l'empreinte carbone liée à la construction et au recyclage du véhicule étant considérée similaire quel que soit le carburant utilisé.
- L'unité fonctionnelle considérée est « parcourir un trajet de 100 km en véhicule léger de motorisation essence ».
- Le gain significatif retenu et validé par le Comité de Direction « Total Ecosolutions » est une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 45 %, par rapport au produit de référence.

Opinion

A notre avis, le produit « SUPERETHANOL E85 » a reçu le label « Total Ecosolutions », dans tous ses aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 24 mars 2021

EY & Associés



Christophe Schmeitzky
Associé Développement Durable